

Paris, le 22/01/2026

## Avis aux porteurs de parts du FCP

### VEGA EURO SPREAD

Parts RC : FR0000444531 - Parts RD : FR0007371877 - Parts I : FR0012100121  
Parts NC : FR0013346285 - Parts ND : FR0013346293 - Parts PC : FR0014009080

Nous informons les porteurs du FCP « **VEGA EURO SPREAD** » (le « FCP ») des modifications suivantes apportées :

- **Création de la part SI (FR0014015HQ3),**  
Tous souscripteurs, principalement les investisseurs institutionnels et personnes morales  
Montant minimum de souscription : 10 000 000 euros  
Souscription ultérieure : cent-millièmes de part  
Valeur liquidative d'origine : 100 000 euros  
Frais de gestion financière : 0,25% TTC maximum  
Frais de fonctionnement et autres services : 0,10% TTC maximum  
Commission de souscription non acquise au FCP : néant  
Commission de surperformance : 10% de la surperformance réalisée par l'OPCVM, au cours de l'exercice, par rapport à la progression de son indicateur de référence de l'OPCVM. Une commission de surperformance pourra être prélevée même en cas de performance négative du FCP, dès lors que sa performance est supérieure à celle de son Indice de Référence.  
Affectation des sommes distribuables : capitalisation
- **Nouvelle dénomination : VEGA EURO SPREAD ISR**
- **L'objectif de gestion du FCP** inclut des critères Environnementaux Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans le processus d'analyse et de sélection des titres en portefeuille.
- Le FCP bénéficie du **Label ISR**.
- **La stratégie du FCP est modifiée afin d'incorporer une analyse extra-financière ESG centrale :**
  - En amont de la sélection des titres des exclusions sont appliquéesPolitique d'exclusion disponible sur le site : <https://www.vega-is.com/informations-reglementaires>  
Exclusions en lien avec le label ISR <https://www.tresor.economie.gouv.fr>.  
Exclusions des indices « accord de Paris »
  - L'analyse ESG porte sur au moins 90 % de l'actif éligible.



- L'approche retenue est de type « Best-In-Class »
- Les Green Bond Principles, Social Bond Principles, les Sustainability Bond Guidelines et les Sustainability-linked Bond Principles publiés dans le cadre des « Principles » de l'ICMA sont respectés
- Le FCP suit une approche en « amélioration de note » par rapport à l'univers investissable. Ainsi, l'objectif du fonds est d'obtenir une note extra-financière supérieure à la note de son univers d'investissement après élimination de 30% des valeurs les moins bien notées.
- Le FCP vise à obtenir une note moyenne du fonds meilleure que la note moyenne de l'univers d'investissement initial pour les deux indicateurs suivants :  
L'intensité carbone (scope 1&2) du FCP  
Le taux de féminisation des conseils des entreprises au sein du FCP.

Ces modifications entreront en vigueur le **30 janvier 2026**.

Les autres caractéristiques du FCP restent inchangées.

Les priips et le prospectus (incluant l'annexe SFDR) peuvent vous être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

**Natixis Investment Managers International**  
43 avenue Pierre Mendès France - 75013 PARIS  
E-mail : [clientservicingAM@natixis.com](mailto:clientservicingAM@natixis.com)

Ces documents sont également disponibles sur le site internet : [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com)

